



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E65924

VALABLE JUSQU'AU 05/10/2024

ÉDITÉ LE 21/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/12/2005
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/07/2023
25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-MALO 2005B00417

Siret : 487 755 126 00058

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 40092-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 546468K1247000/001 398719/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 546468K1247000/001 398719/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : JAGOT DUBOIS EMERAUDE GAZ SERVICES

18 AVENUE DU GENERAL FERRIE
ZI SUD
35400 SAINT MALO

Téléphone : 02 99 56 00 76

Fax : 02 99 56 03 58

Portable :

Site Internet : www.jagot-dubois.com

E-mail : contact@jagot-dubois.com

Responsabilité légale :

RABACHE SIMON GÉRANT / SARL SCSR PRÉSIDENT / RABACHE STEPHANIE
GÉRANTE

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	29/10/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/10/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/10/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.